

politiques de l'Angleterre et cela, toujours avec sagesse et modération.

Le Morning-Post ne partage pas les craintes qui peuvent exister au sujet de l'avenir de la Belgique dont l'existence, comme Etat indépendant, ne dépend que des Belges qui ne doivent aucun prétexte à une intervention étrangère.

Le Herald dit que le roi Léopold était une sorte d'arbitre dans toutes les affaires européennes. On ignore encore à quel souverain écherra ce rôle.

Le Star constate que le duc de Brabant n'a pu encore montrer s'il possède les qualités nécessaires à la position qu'il est appelé à occuper. L'avenir de la Belgique, ajoutée au journal, dépend de la nation belge qui maintiendra son indépendance.

Plus que la mort de Lord Palmerston, celle du roi Léopold n'apportera de changement dans l'équilibre européen.

Berlin, 10 décembre, soir. Le bruit que le Gouvernement prussien se dispose à procéder au recrutement militaire dans le Sleswig est entièrement faux. La politique prussienne reste provisoirement restreinte au maintien de la Convention de Gastein.

Berlin, 11 décembre. On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord :

« Quelques douloureuse impression que la mort du Roi Léopold doive produire partout où on avait eu l'occasion d'apprécier les qualités personnelles de l'auguste défunt, nous ne saurions cependant attribuer à cet événement une importance politique. »

La même feuille publie une note de M. Bermudez de Castro, en réponse au ministre de Prusse au sujet du conflit de Chili. M. Bermudez dit que l'Espagne s'est particulièrement appliquée, dès le début à prendre toutes les mesures en son pouvoir pour que les intérêts des neutres subissent le moins possible de préjudice.

Madrid, 10 décembre.

Le gouvernement a résolu de plaier sous la protection de l'Espagne les royaumes nègres de la côte occidentale d'Afrique, qui sont situés en face de l'île de Fernando-Poo. La liberté des cultes serait proclamée dans cette île et dans les royaumes en question.

CORRE SPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances : Paris, 11 décembre.

Ce soir, la Cour prendra le deuil pour neuf jours, à l'occasion de la mort du roi des Belges.

Contrairement aux assertions d'un journal de Paris, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'a été pris aucune résolution relativement au projet de loi sur la contrainte par corps. Il est à présumer toutefois que cette mesure sera soumise au Corps-Législatif dans le courant de la prochaine session, mais avec modifications importantes.

Le roi de Portugal est arrivé ce matin à Paris; il est descendu au grand hôtel. S. M., qui voyage incognito, compte s'embarquer après-demain pour l'Angleterre. On croit que la visite à Compiègne sera ajournée à l'an prochain.

retourna. C'était Oehard, pâle et les traits bouleversés. A sa vue, Hélène étendit les mains vers lui avec une si touchante humilité que des larmes vinrent aux yeux d'Abel et de Carlos. Oehard la prit dans ses bras et la serra contre son cœur en balbutiant :

« Pardonne à l'auteur de toutes tes souffrances. Je suis le seul coupable, je le sens. »

— Il est facile de pardonner, quand on a tout-même besoin de pardon ! murmura-t-elle en pleurant, la tête appuyée sur le sein de son mari.

(La fin au prochain numéro.)

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie The Grenham constate pour l'année 1864 les résultats suivants. Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,121 Affaires acceptées par la C. 38,766,325 Sinistres payés 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rente viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865.)

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanche, n. 50.

Les bruits qu'on a répandus au sujet de l'Exposition de 1867 sont démentis dans les sphères officielles. Les comités d'administration auront terminé leurs opérations le 31 décembre. Quant aux travaux de construction et d'agencement, ils n'éprouveront aucun retard, les crédits échelonnés sur l'an prochain suffisant largement aux devis des ingénieurs et des architectes.

On continue à regarder comme probable la reprise, par le prince Napoléon, de la présidence de la commission impériale.

MM. Hausmann et Boitelle qui assistaient au conseil des ministres tenu samedi à Compiègne, ont été retenus à dîner par l'Empereur.

La transformation des recettes générales en trésorerie est commencée. M. Gruyer, receveur général à Montanban, est nommé trésorier-payeur à Limoges. M. de Ganville, payeur à Nantes, est nommé trésorier général dans les Hautes-Alpes.

On dit qu'une importante modification va être introduite dans le projet relatif au Luxembourg. Le retranchement à opérer se bornerait à la partie du jardin avoisinant l'Observatoire.

M. Sardou, complètement remis de son indisposition, ira la semaine prochaine une nouvelle pièce au Gymnase.

Pour toute la correspondance, J. Reboux

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt des bons du Trésor, à partir du 11 décembre inclusivement, est fixé comme il suit :

- A 2 1/2 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois d'échéance; A 3 0/0 pour les bons de 6 à 11 mois d'échéance; A 3 1/2 0/0 pour les bons à un an.

Le conseil supérieur chargé de l'enquête sur la Banque a entendu, dans sa séance de samedi, M. Picard, délégué de la chambre de commerce de Saint-Quentin; MM. Delahante, Blouin et Cahen, d'Anvers, délégués de la société générale pour favoriser l'industrie et le commerce, ainsi que M. Sourdis.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

On lit dans le Mémorial de Lille :

« M. le Préfet est arrivé dimanche avec sa famille par le train de cinq heures trente minutes. »

L'Echo populaire de Lille publie la lettre suivante :

» Lille, le 7 décembre 1865. » Mon cher Monsieur.

« Je suis dans une très grande perplexité. Je ne sais à qui m'adresser pour obtenir un renseignement qui m'intéresse. Je ne connais personne en France. »

« J'ai lu votre journal hier soir au Grand Théâtre et je me suis demandé avec hésitation : l'Echo populaire voudrait-il m'être clair. »

« A tout hasard, je vous adresse cette lettre. »

« Je suis Anglais, débarqué depuis trois jours; je viens pour la première fois visiter cette France qu'on nous représente toujours comme l'asile du goût, de la galanterie, des mœurs aimables et de beau langage. J'apprends que l'on va jouer à Lille une pièce en trois actes : La belle Hélène; je m'empresse de quitter Calais et j'accours applaudir à ce souvenir de l'illustre à ce chef-d'œuvre de l'art français qu'ont glorifié la plupart des journaux parisiens. »

« Me voilà donc installé au théâtre municipal. »

« Il paraît décidément qu'en Angleterre nos maîtres de langues sont des fripons qui nous enseignent des idiomes inconnus. J'ai écouté pendant quatre heures et je n'ai pas compris un mot à ce qui se disait sur la scène. »

« Ou bien mon professeur n'a pas appris le français, ou bien le langage s'est tellement modifié qu'il ne ressemble en rien à celui que parlaient Molière, Scribe et Beaumarchais. »

« Je m'aperçois donc un peu tard que je ne suis pas du tout au courant des progrès faits chaque jour par votre jeune littérature. »

« Mais il est un langage que tout le monde comprend : celui des gestes et celui de la peinture. »

« Or, quand je vois, — comment dit-on cela maintenant? Ah ! j'y suis... se cascader quand je vois une lady se casander devant le public d'une façon... very shocking... ; je ne dis pas le mot en français, il serait trop laid ; »

« Et quand je vois étaler certains tableaux d'une immoralité révoltante et comme on en rencontre, — pour le sujet, bien entendu, — que dans le musée secret de Naples et autres mauvais lieux ; »

« Je me demande si les jeunes misses lilloises assistent quelquefois à ce genre de spectacle. »

« S'il en est ainsi, j'avoue que je ne fais pas compliment aux familles du genre d'éducation que l'on donne aux jeunes filles. »

« Est-ce que vos marchands de gravure sont autorisés à étaler ou à vendre des dessins aussi gracieux que ceux dont l'exhibition a été faite hier devant quinze cents personnes ? »

« Je serais très aise d'obtenir une réponse. J'ai une femme et une fille. Avant de les lancer au milieu de votre belle France, je voudrais savoir à quoi m'en tenir. »

« J'avoue que le premier exemple que j'ai eu sous les yeux ne me donne pas une très grande confiance. »

« Pardonnez à un étranger ces demandes indiscrettes et croyez-moi, etc. » William NELSON. »

L'Echo populaire fait suivre la lettre qu'on vient de lire de ces quelques lignes :

« Deux mots à M. Nelson : Le français qu'il a entendu, n'est pas français ; c'est de l'argot. »

« Si l'on se cascade dans nos bals publics comme on le fait au Grand-Théâtre, les cascadeurs iraieut aussitôt coucher au violon. »

« Si des marchands de gravures exposaient en vente des peintures comme celles qu'il a vues, ces marchands seraient condamnés en police correctionnelle. »

« Notre littérature n'a rien de commun avec le style de la Belle Hélène. Les mœurs de ce genre ne se rencontrent que dans certains lieux innommables, et les honnêtes gens de notre pays blâment de toutes leurs forces une pareille atteinte au bon goût et une pareille atteinte à la pudeur. »

« Puisse cette explication rassurer M. William Nelson sur ce que vaut encore la langue française ; puisse-t-elle lui faire comprendre ceci : quand il se promènera en famille, il devra éviter deux choses : d'abord les immondices des rues, ensuite les représentations de la Belle Hélène et autres gravures de même genre. »

« Ces précautions prises, il pourra visiter la France en toute sécurité. » UNKNOWN. »

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans l'écurie du sieur Devienne, marchand boulanger, rue de Tournai, à Tourcoing ; ils ont volé le cheval, la voiture et des ustensiles de boulangerie appartenant au sieur Devienne. On suppose que ces hardis voleurs ont passé la frontière.

Il est mort le 30 novembre dernier, dans une petite commune, près de Comines (Belgique), un centenaire qui présentait cette particularité remarquable : C'est que né le 29 novembre 1765, il est mort le 30 novembre 1865 ; ayant ainsi vécu un siècle et un jour.

Grève dans le borinage. — Les ouvriers à veine de la fosse n° 2 du couchant Flénu, à Quartignol n'ont pu travailler, dans la matinée du 6 décembre parce que les scieurs ont été forcés par des camarades, entre Fraternité et Genly, à rebrousser chemin et à retourner chez eux.

Les chefs ouvriers du puits dit le Gaillet de Belle-et-Boaine sont les seuls présents.

Aux puits Ste-Barbe des houillères réunies, St-Placide du midi du Flénu et le n° 20 des Produits, il n'y a qu'une partie des ouvriers qui travaillent.

Ce commencement de grève a pour but, dit-on, d'obtenir une augmentation de salaire. (Gazette de Mons).

La réunion des commerçants et des manufacturiers, convoqués par les promoteurs de la création du Lloyd à Rouen, a eu lieu vendredi.

MM. Crépet et Puyet-Quertier ont exposé tout d'abord le but de la réunion. Ils ont fait ressortir les avantages de l'existence à Rouen d'un centre commercial qui mit en rapport plus intime les commerçants et les manufacturiers, et qui permit aux intérêts de tous d'agir avec ensemble et de profiter des mille avantages que l'on peut obtenir par de faibles sacrifices lorsqu'on est réuni et qui deviennent onéreux si chacun agit séparément.

M. Harel, filateur, a pris ensuite la parole pour donner lecture des statuts proposés aux adhérents.

Cent quarante-quatre personnes se sont inscrites séance tenante, comme membres fondateurs du Lloyd. On a ensuite procédé à la formation du conseil d'administration.

D'après les statuts, la contribution annuelle est fixée à 100 francs, mais s'il y a plusieurs sociétaires dans une même maison, un seul paie la contribution entière, et les autres la moitié seulement.

La société sera constituée dès qu'elle comptera 200 adhérents.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 13 décembre, à 8 h. du soir.

TELEGRAPHES.

Historique. — Expériences.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

FAITS DIVERS

Maintenant que les courses sont partout terminées, on peut voir le résultat qu'elles ont produit, pour les propriétaires de chevaux bien entendu; car pour les autres résultats qu'elles peuvent avoir sur la production chevaline et sur l'amélioration des races, ce n'est point par une statistique dressée à la hâte qu'on peut les constater.

Deux millions six cent mille francs (2,646,596 fr.) ont été cette année donnés en prix sur les champs de courses français; d'après le long tableau statistique donné par la Gazette des courses dans son dernier numéro, voici comment ils se sont partagés entre les propriétaires: M. le comte de Lagrange, avec 22 chevaux, a gagné 421,560 francs; l'écurie du major Fridolin (MM. C. Lafitte et Nivière) a gagné, avec 9 chevaux, 184,203 francs; M. Delamaro, avec 13 chevaux, a gagné 180,587 francs; M. Lupin, avec 9 chevaux, 111,706 francs; M. Fould, avec 11 chevaux, 110,220 francs; M. Schickler, avec 8 chevaux, 54,843 francs; M. Lunel, avec 7 chevaux, 52,203 francs; M. Cartiers avec 1 cheval, 50,285 francs.

Dans les courses de steeple-chasse, M. le baron Finot, avec quatre chevaux, mais sur lesquels deux seulement comptent (Valentino et Astrolabe), a gagné 126,733 francs; après lui vient M. Lavignée, qui, avec Magenta, a gagné 46,975 francs. Dans les 421,000 francs gagnés par les chevaux de M. de Lagrange, ne sont pas compris bien entendu les prix remportés en Angleterre par Gladiateur, Fille de l'Air et Mandarin; ces prix s'élèvent à des sommes considérables, puisque la part seule de Gladiateur dans ces prix est de près de 600,000 francs.

En France, l'augmentation pour l'écurie de M. de Lagrange a été de 122,000 francs; c'est à peu près le grand prix de Paris gagné par Gladiateur. Un des résultats les plus beaux a été obtenu par M. Cartier qui, avec un seul cheval d'un ordre très ordinaire, Ninon-de-l'Enclos, a gagné 50,000 francs.

On s'entretient à Paris dans un certain monde, et avec une extrême discrétion, d'une tentative mystérieuse d'une rare audace, dont un hôtel des Champs-Élysées aurait été l'objet il y a déjà quelques jours. La publicité donnée par les journaux aux préparatifs d'un mariage qui occupe vivement l'attention, les détails répandus sur les riches présents qui doivent composer la corbeille de noces ont éveillé plus d'une convoitise et donné lieu à une entente criminelle entre plusieurs individus sur les antécédents desquels la justice est probablement déjà renseignée. Quoi qu'il en soit, on raconte qu'un plan aurait été dressé pour pénétrer, en l'absence des maîtres, retenus auprès d'illustres hôtes, dans l'hôtel où l'on devait supposer que ces richesses étaient déposées et quand il n'y restait plus que quelques serviteurs. Une escalade aurait été pratiquée pendant la nuit et ce serait la vigilance de deux des domestiques de garde qui aurait donné l'éveil et amené la découverte des audacieux malfaiteurs au moment où ils pénétraient dans l'habitation. On a été assez heureux pour les arrêter. Tout indiquerait qu'ils possédaient des renseignements exacts sur la disposition des étres et les moyens d'arriver au but de leur criminelle entreprise.

Les journaux d'Angers publient une première liste de la souscription en faveur des personnes frappées par le terrible incendie qui a détruit le théâtre de cette ville. Une représentation est également donnée ce soir, au théâtre Auber, d'Angers, à leur bénéfice.

D'après l'Union de l'Ouest, les bâtiments du théâtre et le matériel appartenant à la ville étaient assurés par les trois compagnies pour une somme qui dépasse 300,000 fr. Les partitions et une partie du matériel, appartenant au directeur, M. Comminge, n'étaient pas assurés.

Dieu n'a rien fait d'inutile, car un jour ou l'autre, l'occasion se présente d'employer l'objet le plus dédaigné; seulement, c'est à l'homme d'avoir l'esprit de s'en servir. Si les oies avaient été sans voix, le Capitole romain était perdu et les généraux de la fière république n'auraient pas conquis le monde; si les chiens avaient été sans queue, un sergent du fort Défilance, dans le Nouveau-Mexique, surpris dernièrement par quatre cents indiens, eût été gardé des chevaux de remonte avec trente-cinq hommes, à une certaine distance du poste, eût été inévitablement massacré.

Au premier moment de l'attaque, les Américains se réfugièrent sur une éminence et envoyèrent aux sauvages une volée de balles qui les arrêtèrent d'abord. Mais il était évident que les indiens ne se tiendraient pas pour battus et qu'il serait difficile ou même impossible de résister à leurs assauts successifs. Que faire? Pendant qu'il cherchait un expédient, le sergent aperçut un petit chien qui avait suivi la compagnie et qui, à l'heure du danger, s'était réfugié entre les jambes du caporal.

Aussitôt le sous-officier à une de ces idées soudaines, lumineuses qui naissent dans les moments critiques. Au moyen d'un crayon, il écrit sur un bout de papier deux ou trois lignes pour informer le commandant du fort de la situation dans laquelle il se trouve, il attache le billet au collier de l'animal; il lui noue ensuite à la queue une courte ficelle et à l'extrémité de cette ficelle, il suspend trois gamelles de fer blanc.

Quand le croquis animal est ainsi équipé, le sergent lui allonge deux ou trois coups de baguette, la compagnie entière pousse de grands cris, et l'animal prend sa course comme si le diable l'emportait. A son arrivée au fort, la sentinelle crut d'abord que ses camarades avaient voulu faire une mauvaise plaisanterie; mais elle aperçut le billet du sergent, le lut et le porta au capitaine qui rassembla aussitôt ses hommes pour aller au pas de course délivrer la compagnie.

Il était temps ! Quand les secours arrivèrent, les trente-cinq hommes étaient cornés de très près et épuisés par une longue résistance. Que seraient-ils devenus si le quadrupède n'avait pas eu de l'appendice candale. Aujourd'hui, leurs chevelures pendraient en trophée à la ceinture des guerriers peaux-rouges.

Morale : Il ne faut pas toujours couper la queue de son chien.

L'Argi raconte le fait suivant qui s'est passé au Pirée : « Un commissaire de police, assis devant un café, vit une vingtaine de matelots anglais soulever une énorme caisse qu'ils placèrent dans une embarcation. Cet incident ayant excité la curiosité du commissaire, il demanda à l'officier anglais qui présidait à l'embarquement ce que contenait la caisse. L'officier répondit : Je ne sais rien à ce sujet, mais j'ai reçu l'ordre de faire transporter ce colis à bord du bateau à vapeur. »

L'agent procéda à la saisie de la caisse suspecte et fit dresser un procès-verbal devant les autorités compétentes. Transportée à la douane et ouverte par ordre supérieur, il fut reconnu que la caisse contenait deux bas reliefs antiques de la plus grande beauté et généralement attribués à Phidias.

Un de ces bas-reliefs représente une jeune fille éblouissante de grâce et dansant aux sons d'une flûte tenue par un satyre; le second bas-relief trois personnages assis à une table et prenant leur repas. Les experts évaluent ces deux chefs-d'œuvre à 4 millions de drachmes.

Dans une maison de spirites se trouvait une fervente croyante, à qui l'on demanda de faire quelques épreuves. Cette dame, sans se faire prier, tira son livre de sa poche et fit, à haute voix, une invocation à Satan... En entendant prononcer cet appel au prince des ténébreux, une des personnes présentes avoua qu'elle n'avait pas le courage d'entrer en relation avec le diable. On la railla de sa peur et l'on attendit en silence.

Tout à coup, on entend une voix, qui semble venir on ne sait d'où, puis des gémissements. Une dame se trouva mal... On l'emporta dans un salon voisin... Mais les gémissements continuent toujours... Le maître de la maison, auquel la prestresse soutient que c'est l'esprit invoqué, se pose carrément au milieu du salon, et s'écrie :

- Au nom de Dieu, qui es-tu ?
- Pas de réponse.
- Eh bien, alors, au nom du diable ?
- Le silence continue.
- L'assemblée ne respirait plus; mais un, incrédule, il y en a partout, s'approche du mur d'où lui paraissent venir les gémissements et la frappe en disant :
- Qui es-tu ?
- Une voix enfantine répond aussitôt :
- Auguste.
- Que fais-tu ?
- Je ramone.
- Et pour qui ramones-tu ?
- Pour le restaurant.

Un feu rire éclata de toutes parts, et ceux qui avaient eu la plus grande peur furent les premiers à rire de l'aventure.

Dimanche dernier, dit le Progrès de Lyon, l'illustre maestro Verdi débarqua à Marseille où l'on jouait la Juive, au Grand Théâtre. Ainsi que cela arrive presque toujours avec le grand opéra, la salle était comble. Un homme d'une taille un peu au-dessous de la moyenne, aux traits accentués, se présente au guichet et demande un fauteuil d'orchestre, une première, une place quelconque; on lui répond que tous les billets sont délivrés. Notre homme ne se décourage pas et va s'adresser au contrôleur.

Pardon, monsieur, je suis de passage à Marseille, et j'y voudrais bien assister à la représentation de ce soir.

- Il n'y a plus de billets, monsieur.
- Ma, oune petite place.
- Impossible.
- Vous n'avez pas oune loge ?
- Toutes prises.
- Ah ! perdio ; ouun tabonret à l'orchestre ?
- Mais, monsieur...
- Je ne suis pas tout-à-fait ouun inconnu per vous...
- Ah !
- Je suis... il maestro Verdi, compositeur...

A ces mots, grand émoi au contrôle. C'est à qui se lèvera et présentera ses hommages à l'illustre auteur du Trouvère, de Rigolette, d'Ernani et de tant d'opéras célèbres des deux côtes des Alpes. Cependant M. Halauzier, directeur du théâtre, est mandé, et bientôt il installe Verdi dans une loge particulière, spontanément mise à la disposition du célèbre compositeur par son propriétaire.

Verdi est jeune encore, et plein de vigueur; sa figure est expressive, plus sombre qu'ouverte; l'arcade sourcilière, par son froncement, semble indiquer un homme ferme, violent peut-être, tel qu'on pourrait l'imaginer à l'audition de sa musique.